



## **Déclaration d'ELEN au gouvernement français concernant les écoles en immersion en langue bretonne Diwan.**

**20/02/2021**

Monsieur le Président de la République,

Au nom du Réseau européen pour l'égalité des langues, l'ONG internationale pour la protection et le développement des langues européennes moins répandues, nous exprimons tout notre soutien aux écoles bilingues en immersion en langue bretonne Diwan, et appelons la France à revenir immédiatement sur sa décision de réduire le nombre d'heures d'enseignement du breton en collège et lycée.

Que nous devons avoir à le demander au 21ème siècle d'un État européen moderne, dans une Union européenne qui a vocation à assurer la protection de sa diversité linguistique, et alors que le monde célèbre ce 21 février la Journée internationale de la langue maternelle, ne fait que refléter la situation désastreuse que nous connaissons concernant le traitement français des langues dites «régionales» sur ses territoires.

Les droits linguistiques sont des droits de l'homme et, à cet égard, la France n'a pas offert, en tant qu'État, une protection à ses propres citoyens qui parlent une langue «régionale».

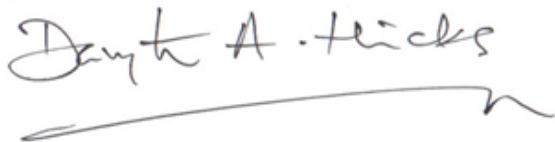
La France doit également cesser de mettre des obstacles permanents à la vie et au développement des écoles Diwan depuis la création du réseau d'écoles en 1977.

Nous apportons tout notre soutien à la demande des enseignants, des élèves et des parents des collèges Diwan et du réseau Diwan, pour le maintien de trois heures d'enseignement hebdomadaire du breton par classe, et non par niveau. Accorder ces heures par niveau alors qu'il y a plusieurs classes au même niveau signifie réduire les heures et éventuellement les emplois.

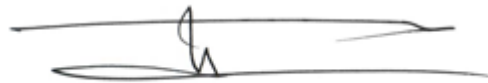
Par ailleurs, afin de commencer à lutter contre la discrimination systémique de l'Etat contre les langues régionales, nous appelons la France à:

- Ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, comme il est exigé des nouveaux membres de l'Union européenne.
- Adopter pleinement le projet de loi Paul Molac sur les langues régionales qui sera voté à l'Assemblée nationale en avril.
- Préparer une loi sur la langue bretonne et les autres langues régionales qui garantira les droits linguistiques dans les différents domaines.

Au nom d'ELEN,



Davyth Hicks, ELEN Secretary-General.



Tangi Louarn, ELEN Vice-President.